

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

Réunion du bureau | 8 septembre 18h – 20h

Liste de présence

Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Michel GARCIA	Président de la CLE, représentant de Villeveyrac	X		
Vincent SABATIER	Vice-Président de la CLE, représentant de Sète	X		
François COMMEINHES	Représentant de SAM		X	
Gwendoline CHAUDOIR	Représentante de la CAHM			X
Véronique CALUEBA-RIZZOLO	Représentante du Conseil Départemental	X		
Sébastien DENAJA	Représentant du Conseil Régional	X		
Maryalis CAMEL	SMBT	X		
Georges NIDECKER	SBL	X		

Collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations

	Prénom NOM			
CRCM				X
Chambre d'agriculture	Céline MICHELON			X

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

	Prénom NOM			
Services de l'Etat	Eric BOUSQUET	X		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Anahi BARRERA	X		

Autres personnes

Collectivité/services	Prénom NOM			
SMBT	Stéphane ROUMEAU	X		
SMBT	Elise BOURRU	X		
SAM	Jonathan NOUGAREDE	X		
SAM	Patrick REAMOT	X		

Rappel de l'ordre du jour

18h00 Avis sur le projet de doublement de la RD600

18h30 Préparation de la prochaine CLE

19h00 Points divers

Synthèse des discussions

1/ Avis sur le projet de doublement de la RD600

Les membres du bureau reviennent sur certaines des réponses du Département à la note associée à l'avis ajournée de la CLE, en date du 18 juin dernier.

Compensation de la zone humide détruite

Stéphane Roumeau explique que les parcelles proposées correspondent peut-être davantage à une création qu'à une restauration de zone humide.

Michel Garcia précise que sur le territoire la compensation en zone humide est très compliquée puisqu'il y a peu de parcelles.

Par ailleurs le Département propose d'associer la CLE à toutes les étapes de la compensation dans la note du 2 septembre, ce qui est très positif.

Elise Bourru précise qu'il n'a été fait aucune étude sur le secteur pour le moment afin de vérifier qu'il s'agit bien d'une zone humide ainsi que pour estimer ses fonctions, ni pour savoir s'il sera nécessaire de les restaurer, notamment au regard des fonctions perdues sur la zone humide détruite.

Lors d'une compensation de zone humide, il est question de compenser sur des fonctions équivalentes à celles qui sont perdues.

Selon la disposition 6B-04 du SDAGE RMC 2016-2021, la compensation doit s'appliquer à hauteur de 200% de la surface détruite.

Michel Garcia rappelle les règles de compensation d'une zone humide : la séquence « ERC » donne l'ordre d'action. Il faut tout d'abord chercher à éviter, sinon réduire, et seulement en dernier lieu envisager de compenser.

Georges Nidecker indique que ce projet va faire jurisprudence sur le sujet et qu'il est important de suivre ce dossier.

Stéphane Roumeau propose d'en faire un projet expérimental pour conforter le rôle de la CLE.

Eric Bousquet demande s'il n'a pas été possible d'éviter la destruction de la zone humide.

Elise Bourru répond : le Département a expliqué que techniquement il n'était pas possible de faire autrement que d'ajouter des piles sur le périmètre de la zone humide pour le doublement de la voie.

Stéphane Roumeau ajoute que le fait que la compensation soit proposée en amont du champ captant d'Issanka est un aspect positif.

Reconnexion de cours d'eau dans la zone des Clachs

Vincent Sabatier note bien que le Département propose une sortie terrain et émet des réserves techniques et de coût, peut-être car il n'y a pas eu de proposition technique de la part de la CLE.

Michel Garcia note tout de même une ouverture du Département pour aller dans le sens de ce qui est proposé, il faudra faire un bilan après la sortie terrain.

Eric Bousquet ajoute qu'il paraît opportun de saisir l'occasion retrouver une transparence hydraulique à la faveur des travaux de doublement sur le secteur.

Vincent Sabatier propose d'étudier quelles seraient les possibilités de financement via la Gemapi, et le Département pourrait compléter.

Suivi de chantier sur l'ouvrage en construction sur la Vène

Stéphane Roumeau explique que le SMBT n'est pas systématiquement associé en cas d'incidents et qu'il est important de faire partie de la cellule de crise.

Eric Bousquet indique qu'il est possible de prévoir dans l'arrêté d'autorisation environnementale, des clauses imposant d'associer les syndicats de bassin au suivi du chantier. L'EPTP peut donc être directement associé et consulté. La prescription de ce suivi dans l'autorisation environnementale est à demander au service police des eaux du littoral de la DREAL, qui est service instructeur coordonnateur de ce dossier.

Partage d'un périmètre de bassin inscrit au PLU

Vincent Sabatier demande comment SAM compense la parcelle donnée au Département.

Patrick Réamot répond que le Département avait besoin de ce terrain pour récupérer également les eaux de la plateforme routière, le périmètre est donc nécessaire pour les deux usages. SAM a identifié des terrains en amont pour porter le volume de rétention supplémentaire dont ils auraient besoin dans le schéma directeur du PLU.

Vincent Sabatier demande comment les terrains vont être acquis.

Patrick Réamot indique que les terrains sont des friches, ils ne sont pas identifiés comme emplacements réservés mais SAM espère pouvoir faire les acquisitions foncières si cela s'avère nécessaire.

Conclusions et proposition d'avis

Michel Garcia résume en indiquant que la CLE a eu beaucoup de réponses à ses interrogations et propose que la CLE émette un avis favorable à ce projet. Véronique Calueba pourra également être relai auprès du Département.

Anahi Barrera ajoute pour information qu'en bilan d'activité de la CLE, il sera possible de présenter les différents avis émis.

2/ Préparation de la prochaine CLE

Michel Garcia propose que la prochaine CLE ait lieu en novembre : un sondage sera envoyé aux membres du bureau pour choisir une date.

Plusieurs points sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE :

- Le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau ;
- Le plan de gestion stratégique des zones humides ;
- L'étude besoins – ressources ;
- Une information d'actualité sur l'inversac ;
- Révision du SCOT.

Vincent Sabatier explique qu'il y a un besoin de formation sur l'inversac car dans les mois qui viennent la CLE devra donner son avis sur les propositions du BRGM. Une commission thématique pourrait être réunie en amont de la CLE avec le BRGM pour présenter les dernières avancées du projet Dem'eaux Thau. Il serait également intéressant de proposer une visite de terrain pour les membres de la CLE.

Anahi Barrera répond que l'on prépare les sujets de la CLE en commission. Ici le besoin est une formation, donc une commission n'est peut-être pas nécessaire à ce stade car il n'y a pas de débats à préparer.

Stéphane Roumeau propose un sujet de participation citoyenne. Des groupes de citoyens déjà constitués vont travailler sur le sujet de l'eau : désimperméabilisation, pollution de l'eau, etc. Un

groupe pourrait venir restituer le fruit de son travail et INRAE, qui travaille sur les aspects méthodologiques de la participation citoyenne, pourrait venir présenter sa façon de travailler.

Véronique Calueba ajoute à ce sujet que le CPIE fait aussi de la sensibilisation et travaille sur des démarches de démocratie participative.

Eric Bousquet indique qu'il serait judicieux de présenter la gouvernance de la CLE à ses membres car un renouvellement est à prévoir autour de fin juin 2022, comme tous les 6 ans. Plusieurs questions pourront se poser : le périmètre du SAGE, l'adéquation avec la Gemapi, la composition de la CLE, etc. Le renouvellement de la CLE est l'occasion de faire un bilan des travaux passés et à venir.

Anahi Barrera complète : a-t-on toutes les associations ou tous les professionnels concernés par la thématique sur le bassin ? Etant donné que l'on doit produire un rapport d'activité chaque fin d'année (en s'appuyant ou pas sur un tableau de bord), il pourrait être présenté le travail à venir dans les perspectives d'un rapport concis.

Vincent Sabatier propose de faire le bilan d'activité et la formation au moment du renouvellement de la CLE, en 2022.

Michel Garcia répond que faire un bilan en fin de mandature sera intéressant et permettra de présenter les perspectives.

Stéphane Roumeau propose de présenter la révision du SCOT lors de la prochaine CLE.

- ➔ Elise Bourru crée un document partagé avec une proposition d'ordre du jour à compléter par le bureau.

Georges Nidecker souhaite que l'ordre du jour ne soit pas trop chargé afin que l'on ait le temps de débattre de tous les points.

Michel Garcia propose de réunir plus souvent la CLE à cet effet, 3 ou 4 fois par an.

3/ Points divers

- **Informations sur les précisions concernant l'avis d'autorisation environnement d'Issanka**

Eric Bousquet demande des clarifications sur ce que souhaite la CLE et pose la question de l'opportunité de demander une étude complémentaire à SAM concernant le module de la Vène dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale qui s'achève.

Vincent Sabatier se demande d'où viennent les 40m³/h, est-ce qu'il s'agissait du module de la Vène ? La demande de la CLE concerne les archives ayant permis de parvenir à cette valeur.

- **Communications de la CLE vers l'ensemble des communes membres du SAGE**

Elise Bourru propose que les comptes rendus ainsi que les documents produits par la CLE ou son bureau soient systématiquement envoyés aux communes du SAGE ne faisant pas partie de la CLE afin de les informer, tout comme à la commune de Cournonterral qui souhaite être informée des actualités du bassin.

Georges Nidecker propose de passer par Collab pour leur envoyer les documents, en les inscrivant sur la liste.

Eric Bousquet précise qu'on est libre d'adresser les documents du SAGE à des structures en dehors de son périmètre, donc qu'il est bien possible d'envoyer ces documents à la commune de Cournonterral.

Anahi Barrera ajoute que certaines CLE mettent tous ces éléments à disposition sur le site web.

La proposition est acceptée.

- **Information de la tenue des réunions des commissions thématiques**

Elise Bourru propose de mettre en copie l'ensemble des membres de la CLE lorsqu'une commission thématique se réunit, afin qu'ils soient informés de la tenue de cette réunion.

La proposition est acceptée.

- **Formation à l'attention des membres de la CLE et autres acteurs du territoire, lettre d'information**

Elise Bourru présente le projet de proposer une formation sur la CLE, son fonctionnement et sa gouvernance, aux membres de la CLE ainsi qu'aux élus ou autres acteurs du territoire ne faisant pas forcément partie de la CLE. Cette formation aura lieu sur un créneau de fin de journée. D'autres sessions pourraient suivre en fonction des demandes : un thème (ressources souterraines, qualité de l'eau) ou un sujet précis (inversac) par exemple.

Cette formation sera préparée en lien avec la chargée de communication du SMBT, recrutée récemment et qui sera en poste à partir d'octobre. Il serait intéressant de proposer cette formation avant le renouvellement de la CLE afin que tout le monde ait les informations nécessaires.

La proposition est acceptée.

Elise Bourru propose également qu'une lettre d'information soit lancée bientôt afin de pouvoir informer, selon l'actualité et le besoin, les membres de la CLE et acteurs du territoire des projets en cours et à venir, de sujets d'actualité sur l'eau ou encore des événements à venir et l'actualité du réseau.

Cette lettre d'information sera également mise en place avec l'aide de la chargée de communication du SMBT.

La proposition est acceptée.

- **Outils de communication : vidéos sur le SAGE et plaquette de communication sur le SAGE**

Elise Bourru présente les deux dernières vidéos créées sur la thématique de l'eau : une sur le Bagnas et l'autre sur la désimperméabilisation. Elles seront accessibles via le site web du SMBT et sur sa page Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCiKhuqClcqXWITW_Jjj4NrQ

Une plaquette de communication à l'attention du grand public a également été créée, avec un feuillet complémentaire créé plus spécifiquement pour les acteurs du territoire et notamment les élus.

- **Pollution des ports**

Vincent Sabatier rapporte qu'un article du Midi Libre mentionnait l'irisation des canaux à Sète et la pollution des ports. Il serait intéressant de s'emparer du sujet et d'avoir une discussion autour des bonnes pratiques des usagers dans les ports.

Il est proposé d'en discuter en commission thématique.

Stéphane Roumeau ajoute qu'un sujet d'innovation peut être annexé à cette problématique : des boudins de cheveux permettent d'absorber les polluants, à tester sur Thau ?

➔ Elise Bourru envoie un sondage aux membres du bureau afin de convenir d'une date pour la prochaine CLE.